



14ème législature

Question N° : 1159	De M. Jean-Pierre Giran (Union pour un Mouvement Populaire - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie
Rubrique > mort	Tête d'analyse > pompes funèbres	Analyse > contrats obsèques. souscription, réglementation.
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les contrats obsèques. En effet, ces contrats sont nombreux, souvent compliqués et parfois même opaques. Le principal problème soulevé tient à la faible revalorisation du capital placé si bien, qu'au décès du souscripteur, la somme disponible ne suffit pas à financer les prestations funéraires prévues dans le contrat. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour mieux encadrer ces produits d'assurance.